

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°25S0031 Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - relance lot 1 - lot unique - Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_649

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure avec la société FRANCE ENVIRONNEMENT domiciliée à AVELIN (59710), en groupement avec la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS, domiciliée ERQUINGHEM-LYS (59193), l'avenant n°1 du lot unique du marché « Travaux de déminéralisation et de végétalisation des cours d'écoles - relance lot 1 » afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations pour un montant de 5 555 € HT.

Montant initial du marché : 189 963,50 € HT

Montant de l'avenant : 5 555,00 € HT

Nouveau montant du marché : 195 518,50 € HT

Imputation budgétaire : 2128 213 2510 GSCHOP

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public, 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 18 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213875-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 septembre 2025